Contabilità numerica delle vittime e recenti definizioni del Terrore.

**D. Greer, *The Incidence of the Terror During the French Revolution: A Statistical Interpretation*, Cambridge, Harvard University Press, 1935.**

p. 85:

Judged by the indictments, the Terror was un system of political repression directed against those who opposed the Revolution in act or word.

p. 143:

Terrore legale (condanne formali: persone passate attraverso qualche forma di organo giurisdizionale: tribunale rivoluzionario, commissioni militari…): 16.594 condanne a morte.

pp. 14 -15:

The most frequently invoked of the laws directed against the internal enemies of the Republic were those concerning sedition in all its forms and embracing opinions as well as acts […..] But by far the most important of these decrees was that of March 19, 1793: it alone resulted in more executions than all the other legislation of the regime. Obviously provoked by the Vendéen rising, it outlawed rebels. If taken with arms in their hands or with royalist insignia in their possession they were to be condemned to death by military commissions and executed within twenty-for hours. If taken without arms, they were to be tried without appeal by the criminal courts and, if convicted, sentenced to execution within the same time limit.

p. 37:

Numero complessivo delle vittime: 35/40.000 persone.

Alle 16.594 condanne formali vanno aggiunte le esecuzioni sommarie e le persone decedute in prigione.

16.594 condanne formali

10/12.000 persone uccise senza processo in esecuzioni sommarie.

Il rimanente: morti in prigione.

La cifra di 35/40.000 vittime comprende tutte e tre queste componenti.

Il lavoro di Greer lascia fuori in larga misura i morti in Vandea.

pp. 36 – 37: cfr. la scansione caricata su Moodle.

p. 81:

Il 93 per cento dei condannati a morte del Terrore legale risultano accusati di sedizione (72 ¼ ) o di altri comportamenti controrivoluzionari (federalismo, tradimento, opinioni sediziose….).

Composizione sociale delle vittime del Terrore legale (Table VI):

pp. 161 -163:

the clergy: 6 ½ per cent (920 victims).

the nobility: 8 ¼ per cent

the upper middle class: 14 per cent

the lower middle class: 10 ½ per cent

the peasantry: 28 per cent

the working class: 31 ¼ per cent

**R. Sédillot, *Le Coût de la Révolution française*,Paris, Perrin, 1987.**

p. 20 :

Au total, de 1789 à 1815, l’épopée doit faire environ 1 400 000 victimes, tombées à l’ennemi, ou décédées des suites de leurs blessures ou disparues : 400 000 pour les guerres de la Révolution, un million pour celles de l’Empire. Reste à prendre en compte, pour parvenir au bilan final, les morts de la Terreur et de la Vendée.

p. 23 :

Il n’existe évidemment pas de statistique globale des exécutions révolutionnaires : à défaut des contemporains, les historiens chercheront à tenir cette macabre comptabilité. La plupart opinent pour 17 000 condamnations à mort sous la Terreur (après octobre 1793), et pour 35 000 victimes en tenant compte des décès en prison et des exécutions sommaires.

p. 24 :

﻿GÉNOCIDE EN VENDÉE

 « Il n’y a plus de Vendée ! Elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l’enterrer dans les marais de Savenay. J’ai écrasé les enfants sous les pieds de mes chevaux, massacré les femmes qui n’enfanteront plus de brigands. Je n’ai pas un prisonnier à me reprocher. J’ai tout exterminé... Les routes sont semées de cadavres. Il y en a tant que sur plusieurs points ils font des pyramides. » Ainsi le général François Westermann rend compte de ses hauts faits, conformes d’ailleurs aux instructions de la Convention qui, par décret du 2 août 1793, a ordonné la destruction systématique et l’incendie de tout le pays, récoltes comprises, en même temps que la mise à mort des rebelles. Faut-il parler de génocide ? Le mot ne date que de 1944, et il a été forgé pour désigner le drame juif. ﻿Certains commentateurs, qui le trouvent trop porteur d’une « charge émotionnelle et symbolique », lui préfèrent, en la circonstance, le mot « massacre ». La nuance est subtile. Mais si l’on s’en tient à la proportion des victimes par rapport au peuple concerné, les habitants des provinces de l’Ouest sous la Révolution ont payé de leur vie plus encore que les Israélites sous l’occupation hitlérienne. Dans les deux cas, on note une même volonté délibérée d’extermination.

pp. 27 -28 :

﻿L’estimation du total des victimes [en Vendée] varie du simple au sextuple : au plus bas 100 000, au plus haut 600 000. Les 117 000 disparus que retient Reynald Secher (*Le Génocide franco-français*) ne concernent que les départements de la « Vendée militaire ». Le nombre le plus élevé est celui de Pierre Chaunu, qui s’exprime en maître démographe, celui aussi dont fait état Alexandre Sanguinetti dans son Histoire du soldat. Il s’entend pour les bleus et blancs confondus, pour les tués à l’arme blanche, au fusil de chasse, au fusil modèle 1777, pour les victimes de la maladie, de la disette sur une terre brûlée, des exécutions sommaires, pour les blessés qui succombent dans l’impossibilité où l’on est de les soigner : les guerres civiles sont inexorables. On retiendra ici un nombre médian, de l’ordre de 400 000. Il concerne à la fois les insurgés morts au combat, en Bretagne et en Vendée, les morts du camp républicain, et ceux des autres provinces de l’Ouest – de la Normandie à la Gironde. Ce tragique décompte doit être encore complété par les victimes de multiples luttes fratricides, notamment dans le Lyonnais, en Provence ou en Corse ; par les victimes des Terreurs blanches : celle de 1795 au temps des Compagnons de Jéhu, celle de 1815 au temps des « Verdets », lors de l’assassinat du maréchal Brune à Avignon, du général Ramel à Toulouse. Tous ces règlements de comptes entre Français portent le bilan global des guerres civiles aux alentours de 600 000 unités.

Refaisons l’addition des pertes dues à la Révolution et à l’Empire : 400 000 morts pour les guerres jusqu’en 1800 ; un million pour les guerres napoléoniennes ; 600 000 pour les guerres intestines ; et l’échafaud pour mémoire. Voilà nos deux millions de morts.

**R. Sédillot, *Le Coût de la Terreur*, Paris, Perrin, 1990**

p. 208

﻿LES VICTIMES

 Nul ne fera jamais avec certitude le décompte exact des victimes de la Terreur. Faut-il d’ailleurs y inclure les massacrés de Septembre, les noyés de Nantes, les fusillés de Lyon, les martyrs de la Vendée ? Pour les seuls mois de mars 1793 à juillet 1794, la statistique macabre des guillotinés de Paris s’établit à quelque 2 600 (variantes : de 2 625 à 2 639). En province, le compte des condamnations à la peine capitale, non compris les exécutions de masse, avoisine 17 000. Le nombre global des victimes doit s’élever à 35 000 ou 40 000. Le décompte de l’historien américain Donald Grear est un peu inférieur : il arrête à 16 600 le nombre des condamnés à mort guillotinés pendant la Terreur, dont 2 625 à Paris : la courbe de ces condamnations atteindrait un sommet en décembre 1793 et janvier 1794, avec près de 7 000 têtes coupées, elle s’infléchirait de février à mai 1794, pour remonter dans l’été de thermidor. Au total, malgré le zèle du Tribunal révolutionnaire, Paris a coupé moins de têtes que la province : peut-être parce que, dans la capitale, les vindictes privées sont moins exacerbées que dans des villes de moindre importance, où l’on s’entretue pour des raisons personnelles autant que pour des raisons politiques. Ces macabres statistiques n’englobent pas toutes les hécatombes de la Terreur. Elles ne concernent que les guillotinés, sans prendre en compte les fusillés ni les noyés, ni les victimes en tous genres des exécutions sommaires, ni, bien entendu, les morts de Vendée. Elles ne concernent que les massacres de la grande Terreur, et non pas ceux des deux années qui s’étendent de septembre 1792 à juillet 1794, c’est-à-dire des tueries de Septembre jusqu’aux immolations de Thermidor.

[…….]

p. 209

﻿Ces quelques dizaines de milliers de guillotinés qui sont portés à l’actif - ou au passif - de la Terreur, peuvent sembler de peu de poids auprès des centaines de milliers de morts qu’il faut imputer à la guerre civile (en Vendée ou ailleurs), et des autres centaines de milliers de soldats fauchés sur les champs de bataille. Mais, qu’elle soit intérieure ou extérieure, la guerre tue aveuglément. La guillotine choisit ses morts. C’est délibérément qu’elle coupe les têtes.

**P. Gueniffey, *La politique de la Terreur*, Paris, Fayard, 2000.**

pp. 234 - 235

﻿Un bilan macabre.

Avant d'être une politique, un système de pouvoir ou une idéologie, la Terreur est une réalité, tout un quotidien de délation, d'arbitraire, de violences et de vengeances dont Taine a brossé l'incomparable tableau. La réalité de la Terreur, ce sont également des cadavres. Combien de cadavres ? Dans ce domaine, toute précision statistique est impossible. On ne connaîtra jamais le nombre exact des victimes de la violence révolutionnaire. Il faut se contenter, dans ce domaine, d'évaluer le nombre probable des victimes, de donner un ordre de grandeur plausible. L'historien américain Donald Greer a recensé 16 600 victimes exécutées à la suite d'un jugement prononcé par une juridiction révolutionnaire. Le bilan est naturellement plus lourd si l'on compte également les victimes d'exécutions sans jugement, mitraillés de Lyon, noyés de Nantes, etc. ; si bien que Greer propose d'adjoindre aux 17 000 victimes de la Terreur « légale » 23 000 victimes de la Terreur extralégale, chiffre dont Georges Lefebvre estime qu'il est sans doute inférieur à la réalité. À ces 40 000 victimes probables, il faut bien sûr ajouter les morts des guerres de l'Ouest, en particulier ceux tombés en Vendée. Le bilan humain de cette guerre civile a longtemps fait l'objet d'estimations plus ou moins fantaisistes. La récente et méticuleuse enquête démographique de Jacques Hussenet permet de mesurer avec une relative exactitude l'ampleur de la tragédie. Au total, selon Hussenet, la Vendée militaire aura perdu 140 000 à 190 000 hommes, femmes et enfants entre 1793 et 1796, soit entre le cinquième et le quart de sa population, localement plus du tiers, parfois même la moitié, comme dans les districts de Cholet, de Vihiers et de Châtillon-sur-Sèvre. Ce bilan comprend des Bleus et des Blancs, surtout des Blancs, les victimes des combats et celles de la répression, les Vendéens tués lors de la virée de Galerne et ceux massacrés par les « colonnes infernales » du général Turreau. Terrible saignée, dont les effets démographiques se feront parfois sentir jusqu'au milieu du siècle suivant. Aucun autre événement de la Révolution française ne peut de ce point de vue être comparé à la Vendée. Il est même difficile de trouver des points de comparaison dans l'histoire de la France moderne : Jacques Hussenet rappelle sans doute que la population du département de la Meuse subit des pertes identiques lors du premier conflit mondial, mais il précise justement que les moyens de destruction mis en œuvre en 1914-1918 étaient incomparablement plus puissants que ceux dont disposaient les hommes de 1793. C'est dire la violence des combats et la sauvagerie de la répression. Pour avoir une vue plus complète du problème, il faudrait ajouter à ce macabre bilan les pertes essuyées par les armées républicaines envoyées combattre les Vendéens, dont le chiffre varie selon les historiens de 30 000 à plus de 200 000 morts (!), trop bas dans un cas, évidemment absurde dans l'autre.

﻿Le bilan global de la Terreur se situerait donc entre un minimum de 200 000 et un maximum de 300 000 morts, soit environ 1 % de la population de 1790 (28 millions d'habitants).

**J. Cl., Martin « Dénombrer les victimes de la Terreur La Vendée et au-delà », dans M. Biard, H. Leuwers (dir.) *Visages de la terreur*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 155 – 165.**

﻿Il est, tout d’abord, nécessaire de ne pas considérer « la Terreur » comme une période spécifique allant, par exemple, de septembre 1792 ou de septembre 1793 jusqu’à la mort de Robespierre, comme c’est souvent le cas ; certains auteurs estiment même que « la terreur » commence dès le 14 juillet 1789. Accepter de réfléchir ici sur « la Terreur » ne modifie pas les conclusions exposées par ailleurs : il n’y eut ni « système de la Terreur », ni terreur institutionnelle, pendant la Révolution française. Il y eut bien invention, après le 9 thermidor, du mot « terreur » pour justifier le coup d’État et transformer Robespierre en bouc émissaire et le rendre responsable des violences, crimes et atrocités commis auparavant, avec, sans ou même contre l’aval de la Convention et des comités de gouvernement.

﻿L’expression « la Terreur » est rentrée dans l’historiographie et dans notre culture, parce qu’elle désigne tout à la fois une période imprécise de la Révolution française, un système de gouvernement qui n’a jamais été mis en place, des pratiques de répression malheureusement communes à de nombreux régimes et moments et qu’elle évoque enfin un recours atemporel à la violence d’État. Mathiez avait relevé qu’il n’y a pas de pays engagés dans « un état de guerre étrangère compliquée de guerre civile » qui n’aient « recours à une justice sommaire et expéditive ». Il serait souhaitable qu’à propos des années 1793-1794, cette formule « la terreur » soit remplacée par d’autres formules (guerre civile généralisée, État d’exception) pour libérer les analyses historiques des jugements a priori qu’elle comporte. Employer ici les mots « la terreur » n’est qu’une commodité pour affronter le problème du dénombrement des victimes des événements survenus grosso modo pendant les premières années de la Révolution.

[……..]

﻿Ces difficultés expliquent la fragilité du bilan proposé par René Sédillot en 1986, estimant que la période révolutionnaire avait causé la mort d’un million de personnes (35 000 victimes de la terreur – après octobre 1793 comme l’auteur le spécifie –, 600 000 pour les guerres civiles, 400 000 aux frontières) et un autre million pendant l’Empire. Les fourchettes sont larges et hors le cas de la Vendée et des guerres de l’Ouest, la répression proprement politique apparaît finalement comme faible, contredisant à l’évidence le projet éditorial de l’auteur, mais soulignant à quel point les chiffres sont d’abord et avant tout des enjeux polémiques. Ces problèmes sont aussi anciens que les premières estimations, puisque des listes de victimes avaient été publiées au lendemain de septembre 1792 et que le publiciste Prudhomme dans son *Histoire générale et impartiale des erreurs et fautes commises pendant la Révolution française*, publiée en l’an V, avait calculé que 2 022 903 individus étaient morts, dont 120 000 en Vendée, 184 000 dans les colonies et 800 000 dans les armées. Ses prises de position partisanes avaient disqualifié ces chiffres avancés sans preuve. Au xxe siècle, ce furent les chiffres proposés par l’historien américain Donald Greer qui fixèrent la vulgate. Dans un petit ouvrage paru en 1935, intitulé *The Incidence of the Terro*r, et toujours pas traduit en français, il concluait que 16 594 individus avaient été jugés et exécutés, qu’entre 10 000 et 12 000 étaient morts en prison, que 10 000 à 12 000 autres individus avaient été tués sans procès, compte non tenu des événements de l’Ouest. Au total, le nombre des morts « de la Révolution » pouvait s’établir entre 35 000 à 40 000, chiffres que l’historien anglais Colin Jones reprenait en 1988, évoquant la possibilité de 200 000 morts en Vendée – ce que j’avais moi-même proposé un an auparavant.

[……..]

﻿Finalement cette estimation, 35 000 à 45 000 victimes de la Terreur, n’a jamais été véritablement discutée ; elle entra dans l’historiographie permettant des comparaisons polémiques avec la répression de la Commune de 1870 qui selon une tradition datant de la fin du XIXe siècle aurait entraîné la mort de 30 000 personnes. On peut sans doute se satisfaire de ces estimations, dont les variations ne semblent pas capables de modifier les propositions les plus élevées. En revanche, la prise en compte de la guerre de Vendée a entraîné depuis maintenant plus d’un quart de siècle une rupture dans ces décomptes. Avec la publication de sa thèse en 1986, Reynald Sécher a bousculé les catégories ordinaires, affirmant que la Vendée avait été victime d’un génocide responsable du décès de 117 257 personnes. Un an plus tard, je récusais le terme, tout en estimant que 220 000 à 250 000 personnes avaient dû disparaître pendant la guerre, soit à peu près 20 % de la population régionale. Même si la polémique n’est pas close, les chiffres proposés récemment par Jacques Hussenet et son équipe visent à créer un consensus, estimant que 170 000 individus ont disparu dans la région, à quoi s’ajouteraient 30 000 soldats républicains.

[……..]

﻿Le calcul global des pertes humaines pendant les années « tragiques » de la Révolution qui est ainsi reconsidéré en intégrant le cas de la Vendée, devrait aussi tenir compte des émeutes, révoltes et guerre civile, qui se produisirent dans les colonies françaises de l’époque, à commencer par les années d’affrontement dans l’île de Saint-Domingue après la révolte d’août 1791. L’historien américain Jeremy Popkin a récemment démontré que l’incendie de la ville du Cap Français a fait du 20 juin 1793 la journée la plus sanglante de toute l’histoire de la Révolution. Les 20 000 morts sont en effet très au-delà du millier de combattants tués le 10 août 1792, des 1 100 à 1 300 personnes massacrées en septembre 1792. Intégrer les victimes des espaces coloniaux dans les calculs ne pourra que modifier les estimations et obliger à de nouvelles réinterprétations des faits.

**T. Tackett, *The Coming of the Terror in the French Revolution*, Cambridge (Mass.)-London, Harvard University Press, 2015.**

p. 3

﻿Although “the Terror” can be defined in many ways, here it refers above all to state policy during the period 1793–1794 that used institutionalized violence and the threat of violence—primarily executions—both to punish and intimidate the purported enemies of the nation. While the book is conceived as a general interpretation of events in France from the onset of the Revolution through the fall of Robespierre, it focuses above all on the development of a political culture of violence among the leadership, on the attitude or mentalité, it will be argued, that preceded the Terror and made the option of “state-sponsored violence on an unprecedented scale” seem almost inevitable and necessary. In some respects, the book might be seen as a continuation of general reflections on the course of the French Revolution. Whereas an earlier study examined how the French became Revolutionaries, this work seeks to understand how they became terrorists.

pp. 229 - 330

﻿At the height of the Terror at least 300,000 suspects had been arrested, awaiting trial in prison or guarded in their homes. They were indicted for a whole array of crimes, though by far the most common concerned various forms of “sedition.” We will never know the precise death toll. One careful count of all those executed through the judicial process yielded a total of just under 17,000. But such figures do not include executions without trial or deaths during incarceration—and given the miserable conditions in many of the prisons, a substantial number succumbed before they could appear before a tribunal. A total of at least 40,000 deaths seems not unlikely. All classes, moreover, were touched by the executions: over a fourth of the victims were peasants, and nearly a third were artisans or workers. Only 8.5 percent were nobles and 6.5 percent were clergymen. 51 Many of the individuals in question had almost certainly been captured in acts of open insurrection. By far the largest number of executions were in departments touched by the Vendée and Federalist rebellions. The death toll reached its peak for the nation as a whole toward the end of 1793, just as the major uprisings had collapsed or were on the defensive and as the terrible repression had begun taking effect. But elsewhere the impact of the Terror depended in part on the attitudes of local representatives on mission. All of them supported surveillance committees, and they sometimes established local revolutionary tribunals. Yet many were far less aggressive than others. The severity of the Terror from one region to another also d e pended on the particular patterns of local factional rivalries and the relative extent of cooperation or of hatred and mistrust. Six departments registered no deaths at all, and well over a third had fewer than ten.

**T. Tackett, *Anatomie de la terreur - Le processus révolutionnaire (1787-1793)*, Paris, Éditions du Seuil, 2018.**

p. 383

Notes

Avant-propos à l’édition française

 1. Il faut noter que c’est surtout après le 9 thermidor et la chute de Robespierre qu’on commence à se servir de l’expression « la Terreur » – avec la majuscule initiale et l’article défini. Je me sers de cette expression ici tout simplement parce que, comme d’autres termes tels que « la Renaissance » ou « la Révolution industrielle », elle a été adoptée depuis fort longtemps par presque tous les historiens. Je m’en sers pourtant moins pour indiquer une période fixe que pour désigner un phénomène historique. Cf. Biard, Michel, *Terreur et Révolution française*, Paris, 2016 ; et Jourdan, Annie, « Les discours de la Terreur à l’époque révolutionnaire (1776-1798). Étude comparée sur une notion ambiguë », FHS, 36, 2013, p. 31-81.

**M. Biard, *Terreur et Révolution française*, Paris, Uppr Éditions, 2016.**

﻿En 2016, le temps des principales querelles historiographiques autour de la Révolution (notamment celle ayant opposé Albert Soboul et François Furet) étant derrière nous, tandis que la République française soumise à de multiples menaces ferait bien de se soucier davantage des idéaux et institutions hérités des années 1790, ne pourrait-on enfin proposer non d’abandonner le mot « Terreur » pour parler d’un temps d’exception politique, mais à tout le moins employer désormais le mot sans majuscule et avec des guillemets ? Il ne s’agit en rien ici de minimiser, a fortiori de prétendre excuser, certaines répressions de masse et les violences diverses des premières années de la République, mais de se dégager de la chape de plomb imposée par les vainqueurs de Thermidor et sans cesse entretenue depuis (Belissa-Bosc, 2013). Ainsi, nous pourrons mieux comprendre les liens entre terreur et Révolution française, d’une part, en s’arrêtant d’emblée sur le temps de l’invention du « système de Terreur », d’autre part, en cherchant à saisir comment à un moment donné le débat politique a pu dériver vers des affrontements sans merci et des éliminations physiques. Dès lors, il sera possible de décrire un gouvernement ou un Etat d’exception, ses rouages répressifs, puis d’évoquer les bilans de ce qu’il ne conviendrait donc plus de nommer la Terreur, mais la « terreur ».

[………]

﻿S’agissant des mises à mort, les historiens s’appuient aujourd’hui encore, faute d’études nouvelles, sur les données proposées en 1935 par l’Américain Donald Greer (*The Incidence of the Terror during the French Revolution. A Satistical Interpretation*) : près de 40 000 décès au total (sans compter ici les morts en « Vendée », j’y reviendrai), dont quelque 16 600 condamnés à mort, les trois quarts capturés les armes à la main, et environ 20 000 exécutions sommaires, pour leur immense majorité dans les départements entrés en « rébellion » à un moment ou un autre.

[………..]

﻿Le cas « vendéen » relève, lui, d’une guerre civile qui n’a pas dit son nom, même si l’expression est parfois employée dès le printemps 1793 [……] Combien de morts au total dans cette guerre civile qui dure de 1793 à 1795, avant de connaître d’autres flambées sporadiques ? Jean-Clément Martin, qui a depuis longtemps prouvé l’absurdité de l’emploi du mot « génocide » pour qualifier les faits, estime que le conflit a coûté quelque 170 000 vies, sans prendre en compte les soldats républicains tombés au cours de ces combats. 150 à 200 000 morts, cela représente en tout état de cause un nombre absolument considérable et surtout de loin supérieur aux effets de la répression dans les autres départements, Paris inclus.

[………]

Somme toute, l’ensemble de ces interprétations se heurte au même obstacle : à trop vouloir minorer la thèse des circonstances expliquant la Terreur, on a oublié en même temps l’existence du gouvernement révolutionnaire dans la forme qui lui est donnée à partir de l’automne 1793, voire dès le printemps pour plusieurs de ses composantes. Plus exactement, il a été confondu avec ce qui est nommé la Terreur, alors même qu’il survit à celle-ci jusqu’à la séparation de la Convention. Or, le gouvernement révolutionnaire marque l’entrée de la République dans un temps d’exception dû à la guerre, étrangère et intérieure, et destiné à prendre fin avec le retour de la paix. Cette exception française s’accompagne d’un effort de guerre tel que la France n’en avait jamais connu, d’une politisation destinée à rassembler les citoyens derrière l’idée d’une victoire de la République sur ses adversaires, de décisions en tout genre destinées à satisfaire (au moins en partie) leurs aspirations, enfin de toute une série de mesures répressives pour écarter les adversaires de la Révolution.

[………]

Allons plus loin, le mot « terreur » doit désormais être au moins écrit sans cette majuscule imposée par deux siècles d’historiographie, et l’ensemble des décisions regroupées sous cette appellation ne doit enfin plus être dissocié de toutes les mesures prises par le gouvernement révolutionnaire pour sauver la République des périls mortels qui menaçaient son existence même. A ce prix, on peut enfin parler d’exception politique au lieu de Terreur, et surtout il devient possible de comprendre comment la France révolutionnaire, au prix de cette « terreur » par des lois qui coexistaient avec d’autres lois aux visées de nature bien différente, a pu être en même temps fraternelle et fratricide.

**P. McPhee, *Liberty or death*, New Haven and London, Yale University Press, 2016.**

pp. 209 -210:

﻿In July 1793 the Republic was at war with most of Europe, and foreign troops were on French soil in the south-west, south-east and north-east. The Vendéan insurrection was unchecked, and major centres of federalism, notably Lyon, were openly at war with the Convention. The international conflict had also spread to the colonies. The military challenge was met by an unrelenting mobilization of the nation’s resources, combined with uncompromising repression of opponents. Essential to this challenge was the creation by the Jacobin-dominated government of a new national alliance by a mixture of intimidation, force and policies aimed both to address popular grievances and to place the entire country on a war footing. This was a period of sweeping governmental measures to win a civil and foreign war, rather than the ‘reign of Terror’, a descriptor first used only afterwards. It has often been caricatured as a dictatorial, even totalitarian regime imposed by ideologues, particularly Robespierre and Saint-Just, to create a ‘virtuous’ society based on the violent exclusion of the ‘other’. Robespierre, elected to the Committee of Public Safety on 27 July, was indeed the most articulate and admired of the Jacobin leaders (as well as the most despised by opponents), but the Jacobins were a mixed group of republicans applying exceptional laws in extraordinary circumstances as they grappled both to create a republican society and to defend it against its enemies.

pp. 271 – 272:

﻿The Committee of Public Safety, supported by the Convention and the network of administrations and Jacobin clubs across the country, had saved the Revolution by repelling foreign invasion and repressing counter-revolution. The cost in human life was massive. In the Year II there had been perhaps 170,000 deaths of Vendéans and 70,000 of soldiers in the armies fighting them and the invading armies. But many thousands of others had also been executed in the repression of federalism (about 1,800 executed in Lyon, 800 in Toulon, hundreds in Marseille and Bordeaux). To these must be added the deaths of several thousand counter-revolutionaries during risings in Brittany, the Massif Central and Provence, for example the Provençal town of Bédoin. Probably as many as 40,000 people had been executed after trial: 85 per cent were from the old Third Estate, particularly peasants and urban workers. Those executed were overwhelmingly accused of armed rebellion in the counter-revolution or of federalism, but one in eleven were effectively political executions of those accused with more or less proof of counter-revolutionary activities at a time of war.

**J.-Cl. Martin, *La Terreur. Vérités et légendes*, Paris, Perrin, 2017.**

pp. 191 - 196

Chapitre 27

**La « Terreur » coûte la vie à 500 000 personnes**

La question du bilan humain de la Terreur et de la Révolution française est récurrente. Et polémique. L’évaluation du nombre des victimes débute en 1792, lorsque des listes sont dressées, pour discréditer les assassins ou pour dénoncer les contre-révolutionnaires. Dès le lendemain de Thermidor, en 1797, le publiciste Prudhomme, ancien Girondin passé du côté de la Contre-Révolution, estime dans son Histoire générale et impartiale des erreurs et fautes commises pendant la Révolution française que 2 022 903 individus sont morts du fait de la Révolution, dont 120 000 en Vendée, 184 000 dans les colonies, 800 000 dans les armées et 18 613 toutes causes confondues. Ses prises de position partisanes ont disqualifié ces chiffres avancés sans preuves. Mais ses successeurs n’apportent pas plus d’arguments dans leurs évaluations. Le juriste du XIXe siècle Berriat-Saint-Prix recense 14 807 condamnés à mort judiciairement, avant que l’historien américain Donald Greer n’estime, dans un petit ouvrage publié en 1935, The Incidence of the Terror, à 16 594 les individus jugés et exécutés ; entre 10 000 et 12 000 les morts en prison ; à un chiffre similaire ceux qui ont été tués sans procès, en particulier lors des affrontements dans l’Ouest. Il conclut que le nombre des morts « de la Révolution » s’établit entre 35 000 et 40 000. La fourchette, aussi peu précise qu’elle soit, devient pourtant une référence, d’autant qu’elle est comparable à celle de la répression de la Commune (1871). Autrement dit, la « Semaine sanglante » d’Adolphe Thiers aurait été aussi meurtrière que les deux ou trois années de la « Terreur », comparaison régulièrement faite par les partisans de la Révolution pour minimiser l’importance de l’épisode de 1793-1794. L’argument est cependant faible. Greer avait été prudent. Il avait estimé que 500 000 personnes avaient été jetées en prison à un moment ou à un autre et il n’avait pas inclus les morts des guerres de l’Ouest. Fort de cela, l’économiste René Sédillot assure en 1987 que la période révolutionnaire a causé la mort d’un million de personnes (35 000 victimes de la Terreur – après octobre 1793, spécifie l’auteur –, 600 000 dans les guerres civiles, 400 000 aux frontières) et un autre million pendant l’Empire. Son livre ne suscite pas de publication critique, signe sans doute de la mutation des esprits à ce moment. Dans le Dictionnaire historique de la Révolution française, paru en 1989, dirigé à titre posthume par Albert Soboul, l’article « Population/démographie » est confié à Jacques Dupâquier, guère moins hostile à la Révolution que Sédillot. En prenant toutes les précautions d’usage, à commencer par le manque de sources fiables et d’archives cohérentes, il estime que, jusqu’en 1795, les « pertes sanglantes » s’élèvent à 400 000 personnes, dont 250 000 militaires. Quant à « la surmortalité des années 1793-1794 », il l’établit à 200 000 individus. Soit un total de 600 000 morts. Après cette date, les pertes civiles auraient baissé, mais les pertes militaires pourraient être évaluées à 235 000. Le total, présenté selon d’autres catégories, aboutit au résultat suivant : 550 000 « pertes militaires, 500 000 pertes civiles », auxquelles il faut ajouter 60 000 « émigrés de longue durée ». Est-il concevable de donner des chiffres plus précis ? Pendant la « Grande Terreur », du 14 juin au 27 juillet 1794, y eut-il 1 366 (voire 1 356) ou 1 515 personnes guillotinées ? Quelle interprétation faut-il donner au fait que le Tribunal révolutionnaire de Paris, de 1793 à 1795, prononce 2 639 sentences de mort et acquitte 2 357 individus ? En compulsant le Journal de Paris national, l’historienne américaine Julia Douthwaite décompte 377 condamnés entre le 1er novembre 1793 et le 31 mars 1794, et 2 229 du 1er avril au 31 juillet de la même année. Le bilan des massacres de septembre 1792 demeure encore plus incertaine, s’établissant entre 1 100 et 1 300 victimes. Quant au débat sur la guerre de Vendée, il est toujours sensible. Outre les enjeux idéologiques sur le nombre de morts et de disparus, la nature même de la répression continue de soulever les passions. L’établissement de données factuelles certaines reste délicat, voire impossible. Entre 1793 et 1794, de nombreuses personnes ont fui leurs communes ou ont été déplacées, sans que l’on puisse savoir si elles ont péri ou si elles ont pu s’établir ailleurs. La situation se complique avec le retour, jusque dans les années 1810, d’une partie d’entre elles, entraînant des rectifications dans les registres d’état civil. Mais il n’est pas imaginable de dépouiller tous les registres pour prendre en compte ces modifications. Un livre sous la direction de Jacques Hussenet a rassemblé des études exigeantes qui préconisent de revoir à la baisse l’estimation des décès survenus dans la paroisse de La Gaubretière, considérée comme le « panthéon de la Vendée » au XIXe siècle, pour les inscrire dans une fourchette allant de 142 à 302 (vraisemblablement 225), au lieu de la tradition qui retenait au moins 600 morts. Aux Lucs-sur-Boulogne (Vendée) la liste de « mortuage » dressée en 1794 par le curé Barbedette recense 459 mises à mort, dont 110 enfants de moins de 7 ans (pour lesquels un procès en béatification est toujours en cours d’instruction). Le chiffre des victimes est-il celui d’un seul massacre, en février 1794, ou la recension des habitants tués depuis 1789 ? Jacques Hussenet et son équipe ont proposé d’établir à 170 000 le nombre des individus disparus dans la région Vendée, à quoi s’ajouteraient 30 000 soldats républicains. Il estime que les notions de « massacres » et de « crimes de guerre » conviennent pour qualifier les événements en Vendée militaire de décembre 1793 à juillet 1794, ajoutant qu’il n’est pas « besoin de céder à une surenchère de la victimisation en réclamant le label “génocide” », répondant par là à une interrogation posée depuis les années 1980 et toujours récurrente. En se fondant sur ces estimations, sans doute est-il possible de penser que dans la France de 1789, qui compte entre 26 et 28 millions d’habitants, 180 000 personnes auraient disparu du fait de l’émigration, à quoi s’ajoutent sans doute entre 500 000 et 600 000 pertes civiles et militaires. Soit moins que dans l’hypothèse de René Sédillot. La difficulté réside toujours dans l’imprécision des bilans partiels, qui butent sur les lacunes archivistiques, les conflits historiographiques et, last but not least, les recopiages mal vérifiés et le périmètre pris en compte. Doit-on considérer les désastres survenus dans les colonies françaises, à commencer par les années d’affrontements dans l’île de Saint-Domingue après la révolte d’août 1791 ? Pour l’historien américain Jeremy Popkin, le seul incendie de la ville du Cap-Français a fait du 20 juin 1793, avec 20 000 morts, la journée la plus sanglante de la Révolution, très au-delà du millier de combattants tués le 10 août 1792, des 1 100 à 1 300 personnes massacrées en septembre 1792 ou des 2 600 guillotinés à Paris. Les analyses restent ainsi incertaines. En comparaison, l’Empire est incontestablement le moment du pic de mortalité violente le plus important de l’époque. Les armées de Napoléon ont perdu entre 800 000 et 900 000 soldats, soit 45 % des effectifs, dont 36 % de Français. Ce pourcentage est à rapprocher des 25 % de pertes militaires de l’armée française pendant la guerre 1914-1918. L’historien américain Greer observe que la seule bataille d’Eylau, en 1808, a coûté la vie à 20 000 soldats français, chiffre sans comparaison avec les pertes militaires pendant la Révolution. Reste aussi à mettre la situation française, considérée comme catastrophique, en relation avec des événements proches survenus ailleurs (voir infra). Même si la répression politique a été importante pendant les années 1793-1794, force est de constater que dans des cas extrêmes, lorsque guerres intérieure et extérieure s’imbriquent, les États menacés réagissent de manière forte face à des populations pour lesquelles ils n’ont pas de considération. Les paysans de l’Ouest se sont retrouvés face aux révolutionnaires parisiens, comme les Irlandais face aux Anglais. La nature du régime compte alors moins que l’écart entre centre et périphérie. L’épisode de la « Terreur » perd ainsi sa spécificité politique ou idéologique, pour être interprété selon des critères sociaux ordinaires à toutes les sociétés du XVIIIe siècle européen.

**M. Biard, M. Linton, *Terreur ! La Révolution française face à ses démons*, Paris, Armand Colin, 2020.**

Chapitre 8

**Quels bilans ?**

 Pour qui se borne à suivre la vulgate imposée par les « thermidoriens » puis par plus de deux siècles d’écriture historique, l’affaire semble vite entendue et un seul bilan doit être proposé, qui consiste à dénombrer les victimes (notamment les condamnés à mort) pendant une période supposée bornée par un début – plus ou moins fixé – et une fin liée, elle, à la mort de Robespierre. Au demeurant, l’exercice naît dès les mois et années qui suivent l’élimination de celui-ci et de ses coaccusés. Louis Marie Prudhomme peut en constituer un bon exemple.

[……….]

Si proposer un bilan humain de la « terreur » relève donc de l’exercice obligé, eu égard au très grand nombre de condamnés à mort, on ne saurait s’en satisfaire dès lors que nulle Terreur n’a existé en tant que politique ou système autonome, et que la répression ne peut plus aujourd’hui être séparée d’un moment d’exception politique et du gouvernement extraordinaire qui lui a été associé. Aussi convient-il d’ajouter au bilan humain des aspects politiques, économiques et sociaux, militaires enfin puisque la situation aux frontières est intimement liée tant à l’aggravation progressive de la législation répressive qu’à la « terreur » aux armées appliquée par certains représentants en mission en vue d’y rétablir la discipline. Cela ne signifie pas pour autant que les circonstances tragiques de l’été 1793 autoriseraient une explication commode pour définir les origines de la « terreur », voire serviraient de circonstances atténuantes, mais il n’en reste pas moins impossible de comprendre le redressement militaire opéré à partir de l’hiver 1793 puis du printemps 1794 sans prendre en compte ces missionnaires de la République qui, comme Saint-Just et Le Bas à l’armée du Rhin, ou Milhaud et Soubrany à celle des Pyrénées Orientales, ont fait appel à une sévérité ostentatoire pour proscrire des comportements d’officiers et soldats qui nuisaient à la l’efficacité des troupes françaises sur ces fronts extérieurs. Par ailleurs, ce redressement militaire face aux armées étrangères ne peut davantage être analysé sans être mis en rapport avec l’écrasement des révoltes intérieures, notamment avec les victoires décisives de décembre 1793 sur les « Vendéens » alors que les départements révoltés de l’Ouest avaient pendant des mois détournés des moyens militaires des fronts extérieurs.

**Un sinistre bilan humain.**

Les données chiffrées rassemblées en 1935 par l’historien américain Donald Greer font état de 16 594 condamnations à mort prononcées en 1793-1794, qui, pour les trois quarts d’entre elles, ont concerné des individus capturés les armes à la main ou ayant porté une arme contre la République, auxquels s’ajoutent quelque 20 000 captifs exécutés sommairement dans des zones géographiques touchées par des rébellions. Quant à la « guerre de Vendée », sur la base d’études démographiques sérieuses et enfin fiables après les multiples querelles autour de la notion ici aberrante de génocide, elle aurait provoqué environ 170 000 morts « vendéens » et 26 000 à 37 000 autres parmi les forces républicaines.

**M. Biard, M. Linton, *Terror: The French Revolution and its demons*, Cambridge, Polity Press, 2021.**

﻿

**Introduction: The Demons of Terror**

pp. 1 - 3

*Terror* … the word has become synonymous with the French Revolution. When we think of the French Revolution, it is perhaps inevitable that we also think of the demons that came to haunt it and to overshadow its humanitarian project – the demons of terror. In our modern world this association has been intensified by the huge importance that the words ‘terror’, ‘terrorism’ and ‘terrorist’ have assumed for us, and the visceral fears and hatreds that these words invoke. The use of a capital letter for the *Terror* has reified the word, all the more so as it is accompanied by a definite article intended to reinforce it: it has become *the* *Terro*r, sometimes *The Reign of Terror*. By making this word signify a unified phenomenon, we assume that we know what it meant, and what it encompassed. Yet when the women and men of the Revolution used the term ‘terror’, they almost never gave it a capital letter, or the definite article. However they experienced terror, it was not yet, for them, *the Terror*.

The term, *the Terror* (definite article, capital T) comes primarily from historians who wanted to impose a particular narrative on the past. This process began with nineteenth-century French historians, above all, Jules Michelet. In Michelet’s general introduction to his *Histoire de la Révolution française* (published from 1847 onwards) not only did he use this capital letter, but, with his fluent, impressionistic style, he practically personified *Terror*, making it almost another character in his narrative of the Revolution, and giving it the capacity to speak, like a monster lurking in wait to savage the achievements of the Revolution. From that time onwards the practice of using a capital letter for Terror was increasingly adopted. A search on the Internet using the Ngram Viewer linguistic application demonstrates a surge in the use of the term with its capitalization in the decades 1840–60, a peak in the 1880–1910 period (linked to the Centenary of 1789) and then a marked decrease. Another surge, still more spectacular, came with the Bicentenary of the Revolution in 1989, an anniversary that coincided with intense historiographical controversy from historians of both left and right over the meaning and nature of the Revolution. Thus, *the Terror* as a unified and reified entity is a creation of historians, a polemical construction based on antagonistic interpretations, a means for historians to obsessively denigrate this revolution, or, indeed, any revolution. One of the most problematic features of the term, *the Terror* and, even more so, *The Reign of Terror*, is that these words have so often been depicted as synonymous with a chronological period, although historians do not necessarily agree on when that period began, or when it ended. Whilst the expression *the Terror* has often been used to designate the entirety of the most radical phase of the Revolution, during the years 1793 and 1794, some of it coinciding with the Year II in the new revolutionary calendar (22 September 1793–21 September 1794), there is little consensus on when in 1793 *the Terror* began. To confuseus further, some historians have dated its onset further back, to August 1792, with the overthrow of the monarchy; still others have contended that *the Terror* began even earlier, seeing it as intrinsic to the entire Revolution – a view epitomized by Simon Schama’s often-cited pronouncement that: ‘The Terror was merely 1789 with a higher body count’.This chronological definition of *the Terror* is particularly misleading because it carries the implication, whether intended or not, that everything within the designated dates (assuming we go along with September 1793 to the end of July 1794) was about *the Terror*, and that nothing outside those dates qualifies as *terror*. Of course, the years 1793 and 1794 were a time as unprecedented as they were exceptional, but they cannot be reduced to the repressive aspects that for 200 years have commonly been associated with *the Terror*. In recent years a growing number of historians have been prepared to call into question traditional delineations of *the Terror*. This is not an easy task, not least because the term is such a familiar one, to be found in almost all the older history books, and throughout popular culture. We are faced with a practical question – if we do not call it *the Terror*, then what do we call it, how do we define and explain it? What words do we use that do not become impossibly involved and complicated? Recently, the eminent American historian of the Revolution, Timothy Tackett stated that he continued to use ‘the term “Terror” – with the initial capital letter and the definite article … simply because, like other terms such as “the Renaissance” or “the Industrial Revolution”, it haslong been adopted by almost every historian.’ As a pragmatic judgement, Tackett’s perspective has much to recommend it. Regardless of anything else, the term is a convenient shorthand, and for this reason, if no other, is likely to prove tenacious. Nevertheless, in this book we shall put the case for changing how historians and the wider public speak of this subject, or at least to give them pause. Our intention is to call into question many of the assumptions that lie behind the easy recourse to speaking of *the Terror*, and to invite readers, as well as to challenge ourselves, to think anew. While this book is in part a synthesis of the most recent works on the question both in France and in English-speaking countries, it is also, of course, based very much on our own researches on a subject to which we have, between us, dedicated a daunting number of years. We will make the case, therefore, for historians to speak henceforth of ‘terror’ and no longer only of *the Terror*. We emphasize that this does not in any way mean we desire to minimize the violence of the revolutionary period – as shall become clear, in some locations there was a great deal of violence, as well as widespread threats of violence. Nor are we trying to restate the classic thesis that the revolutionaries were forced by ‘circumstances’ to adopt ‘terror’ to ensure the survival of the Republic, making terror a regrettable necessity. One thing that becomes apparent is that, when revolutionaries resorted to terror to defend the moral gains of the Revolution, in an undeniable sense those moral gains were lost anyway. Yet neither do we endorse the thesis that the French revolutionary terror can be conceived as a matrixand model for twentieth-century totalitarianisms. The Jacobins were not the Bolsheviks. Robespierre was no Stalin.

[……..]

﻿**Chapter 8**

**Who Lived and Who Died? The Difficult Balance Sheets of Terror**

p. 138

The data collected by American historian Donald Greer, published in 1935, indicate that between 1793 and 1794 a total of 16,594 individuals were sentenced to death. About 75 per cent of these sentences concerned individuals who were armed or who had taken up arms against the Republic. To that figure one needs to add around 20,000 summary executions of captives in areas where uprisings occurred. After much dispute that even took in claims of genocide, serious demographic studies have now produced trustworthy figures for the human cost of the War in the Vendée: around 170,000 Vendéens were killed with anywhere from 26,000 to 37,000 casualties for Republic forces.